



GIPA 2015



REVALORISATION SALARIALE



Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

La mise en œuvre:

Le décret n° 2015-54 du 23 janvier 2015 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 instaurant la GIPA, complété par l'arrêté du 4 février 2015 qui fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA 2015.

Ce dispositif offre un rattrapage salarial à certains fonctionnaires et agents non titulaires des trois versants de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) dont la rémunération a augmenté moins vite que l'inflation au cours de la période 2010-2014.

Pour la mise en œuvre de la garantie en 2015, la période de référence est fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014.

L'inflation prise en compte pour le calcul est + 5,16%.

Le mode de calcul:

Il te faut l'indice MAJORE sur les fiches de paye de **décembre 2010 et décembre 2014**. Renseigne les deux cases correspondantes sur le calculateur (ci-joint lien internet).

Le montant de la GIPA, si tu y as droit, sera indiqué.

